

Berne, 14 novembre 1988

Chère consoeur, cher confrère,

Cet envoi comporte deux articles. Ces derniers font partie d'une série de six "papiers" diffusés de façon que vous disposiez d'une bonne exclusivité régionale.

Le Comité romand contre la sixième initiative xénophobe souhaite vivement que vous profitiez de ce mode de faire pour répercuter le point de vue du Conseil fédéral et des Chambres. Comme vous le savez, tous deux, pour des raisons évidentes, font chorus contre ce projet constitutionnel préoccupant pour l'avenir du pays.

Je vous remercie de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ce courrier et je vous prie d'agréer, chère consoeur, cher confrère, mes cordiales salutations.

Raymond Gremaud



Annexes: 2 articles

NB.- Je demeure toujours à votre disposition (031 22 28 30)

CHEVAL DE RETOUR

Entre 1970 et 1977 le peuple, à une majorité passant progressivement de 54 à 71 % et de 17 aux 26 cantons et demi-cantons, a refusé toutes les initiatives visant les étrangers séjournant en Suisse. Néanmoins, l'Action nationale a récidivé en 1985 avec sa démarche "pour la limitation de l'immigration"; elle nous conduira aux urnes le premier week-end de décembre.

Si cette initiative "cheval de retour" était acceptée, la population étrangère permanente devrait passer de 1 016 000 personnes aujourd'hui à 992 000 en 1990 et 726 000 en 2004. La proportion d'étrangers passerait en 16 ans de 15,3 % à 11,1 %.

En chiffres absolus, cela représenterait une diminution de 290 000 personnes, dont 175 000 exerçant une activité professionnelle. Le nombre des saisonniers tomberait de 115 000 (août 1987) à 100 000 et celui des frontaliers de 130 000 à 90 000.

Au total, l'économie suisse devrait renoncer à quelque 279 000 travailleurs, soit un peu plus de 9 % de la population professionnellement active.

Les conséquences de la diminution du nombre total des travailleurs seraient doublées d'une perte qualitative, la politique du Conseil fédéral ne permettant déjà pas de satisfaire les besoins actuels en main-d'oeuvre qualifiée, les efforts de stabilisation ayant créé de nombreuses impasses dans le recrutement.

La crise économique des années 1973-76 avait entraîné un abaissement du nombre des travailleurs étrangers et une diminution de 10 % de notre produit intérieur brut. La réduction des effectifs voulue par la nouvelle initiative provoquerait, inversement, une chute du volume de nos activités, consécutivement de notre prospérité matérielle.

Faute de personnel en nombre suffisant dont elles ont besoin, beaucoup d'entreprises devraient mettre leur clé sous le paillason ou transférer leurs activités à l'étranger, ce qui serait pratiquement impossible pour celles de branches importantes comme la construction. "Une concurrence de recrutement acharnée renforcerait les concentrations économiques au profit des régions favorisées et au détriment de celles qui sont déjà frappées d'une hémorragie démographique, ainsi que des grandes en défaveur des petites et moyennes entreprises", dit le message gouvernemental.

Si l'Action nationale croit à la solution, par ses initiatives répétées, de problèmes politiques et sociaux internes, elle se trompe. Elle manoeuvre en direction de notre ruine en voulant faire oublier la part considérable de développement et de prospérité dont, de tous temps, notre pays a été partiellement redevable à des personnalités et des collectivités étrangères ayant immigré en Suisse.

La grande majorité des citoyens partagent les avis et craintes que nous venons de relever; il faut qu'ils le disent clairement en participant à ce scrutin. Chaque abstention profitera dangereusement aux postulats des initiants.

Roger Delapierre

BESOIN DES AUTRES

Peuple et cantons devront, le 4 décembre prochain, se prononcer sur une 6ème initiative xénophobe. Intitulée "pour la limitation de l'immigration", cette initiative est inacceptable du point de vue humain et déraisonnable du point de vue économique.

En examinant quelques domaines, les conséquences funestes de l'initiative sont clairement démontrables. Les initiants exigent le départ de près de 300 000 étrangers. Ainsi, l'économie devrait globalement renoncer à près de 9 % de la population active. Des pans entiers de l'industrie et des services seraient touchés: le bâtiment bien sûr, mais l'hôtellerie et le secteur de la santé, où le personnel est difficile à recruter.

Le tourisme est une branche d'activité très importante pour l'économie suisse. Elle est même vitale dans certaines régions, en Valais par exemple. L'application de l'initiative enlèverait à la branche de l'hôtellerie le 19,5 % de sa main-d'oeuvre, c'est-à-dire 35 600 travailleurs au total. Dans ces conditions, nul doute que son acceptation menacerait directement les conditions d'existence de l'industrie hôtelière. Veut-on prendre ce risque ?

Dans le secteur de la santé, l'effectif du personnel occupé dans cette branche s'élevait, à fin 1987, à 126 535 personnes, dont 34 274 étrangers, soit plus de 27 % du total. La proportion du personnel étranger peut même atteindre 42 % dans les cliniques pour personnes âgées, 38 % dans les cliniques universitaires. Et le vieillissement de la population va encore accroître les besoins en gériatrie. Si déjà 42 % des employés de ces institutions sont des étrangers, lorsque ceux-ci seront partis, qui va soigner nos aînés ? Les étrangers occupent, bien souvent, des fonctions que nous, Suisses, ne voulons plus remplir. Ne l'oublions pas!

Un cinquième de la population suisse actuelle (plus de 6 millions d'habitants) est constitué d'étrangers, établis ou dont le statut est soumis à un renouvellement à l'année. Tout ce monde contribue à la prospérité de la Suisse et paie des impôts. En cas de départ, on peut aisément s'imaginer le surcroît de difficultés qui en découlerait pour le financement de notre AVS.

En cas d'acceptation de l'initiative de l'AN, l'image de la Suisse serait irrémédiablement ternie. Pensons-y le 4 décembre prochain.

Hélène Mayor